



BRETAGNE

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2015**



LA DÉLÉGATION BRETAGNE

Le magister
6, cours Raphaël Binet
CS94332
35043 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 35 28 60
bretagne@anh.fr

En 2015 l'ANFH est restée fidèle à ses engagements pour promouvoir la professionnalisation des agents publics de la Fonction Publique Hospitalière en privilégiant la promotion professionnelle et les formations diplômantes. Cette politique s'adresse à tous au travers des partenariats auxquels l'ANFH est associée comme avec la CNSA ou le FIPHFP. De plus la politique nationale en faveur des Emplois d'Avenir a conduit l'ANFH Bretagne à financer à hauteur de 400 000 € 122 formations bénéficiant à toutes les filières. Enfin l'ANFH soucieuse de répondre à la question des métiers en tension, a contribué dans le cadre d'une convention avec l'ARS, le Conseil Régional et la FHF au financement de la dernière année de formation de dix étudiants masseurs-kinésithérapeutes.

En outre l'ANFH a lancé en 2015 une cartographie des métiers au sein de la Fonction Publique Hospitalière à laquelle l'ARS s'est associée, qui sera suivie d'un accompagnement à la Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences pour tous les établissements qui auront adhéré à ce projet.

Enfin le projet stratégique dont l'ANFH Bretagne s'est dotée pour les années 2016-2019 devrait lui permettre de poursuivre la politique d'exigence vis à vis de la qualité de la formation et de relever les défis futurs liés à sa dimension territoriale.

PASCAL BESNARD
PRÉSIDENT RÉGIONAL

SOMMAIRE

Fonds & formation	p.	4
Parcours & compétences	p.	8
Réseaux & proximité	p.	12
Chiffres clés 2015	p.	16

UNE EXPERTISE POUR GÉRER & FINANCER ÉTABLISSEMENTS & COLLECTE

120 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Bretagne emploient en 2015, 56 405 agents de la fonction publique hospitalière. Concernant le DPC médical, 32 établissements confient leur contribution à l'ANFH Bretagne. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement Professionnel Continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

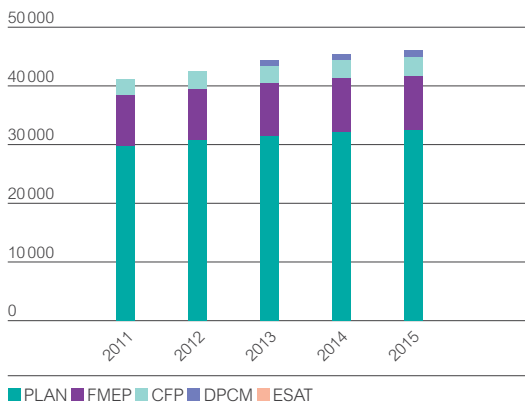
L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

- mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents ;
- noue des partenariats et recherche des financements complémentaires ;
- contribue à l'optimisation des budgets formation ;
- prend en charge le règlement des factures et des frais de déplacement et d'hébergement ; qui peuvent faire l'objet d'une avance.

L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- le 2,1% – Plan de formation ;
- le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles ;
- le 0,2% – CFP/BC/VAE ;
- le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis) ;
- le 0,5% – 0,75% – DPC médical.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE PAR FONDS DEPUIS 2011



En 2015, le total des cotisations s'élève à 45 953 K€ contre 45 426 K€ en 2014, soit une augmentation de 1,2%. Cette évolution est inférieure à celle enregistrée au niveau national (2,0%).

125

ÉTABLISSEMENTS COTISANTS
AU 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES
ET 0,2% – CFP/VAE/BC

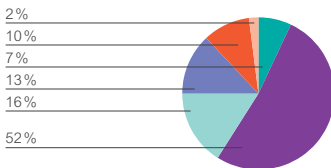
96%

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
AU 2,1% – PLAN DE FORMATION

99,4%

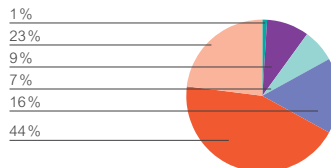
D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS
PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PAR TAILLE



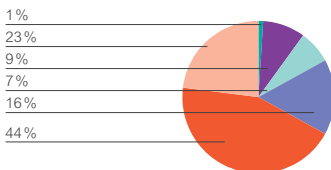
59% des établissements adhérents au Plan de formation de la délégation comptent moins de 150 agents. Les structures les plus importantes en termes d'effectifs (+de 1 000 agents) représentent quant à elles 12% des adhérents.

RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% – CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



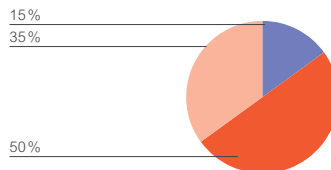
Les cotisations versées au titre du 0,6% – Fmep et du 0,2% – CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 9283 K€ et 3094 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 83% du total de ces cotisations.

RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% – PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



La délégation enregistre 32 308 K€ de cotisations au titre du 2,1% – Plan de formation, qu'elle gère pour le compte de 120 établissements adhérents. 67% de ce montant provient des établissements de plus de 1 000 agents.

RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



En 2015, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 1 227 K€. Près de la moitié des établissements concernés par cette cotisation comptent de 1 000 à 5 000 agents.

45 953 K€

COLLECTÉ PAR L'ANFH BRETAGNE

32 308 K€

2,1% – PLAN DE FORMATION

9 283 K€

0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES

3 094 K€

0,2% – CFP/VAE/BC

42 K€

4,8% ESAT

1 227 K€

0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL

Légende

- Moins de 50 agents
- De 50 à 149 agents
- De 150 à 299 agents
- De 300 à 999 agents
- De 1 000 à 4 999 agents
- Plus de 5 000 agents

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE

2,1 % – PLAN DE FORMATION

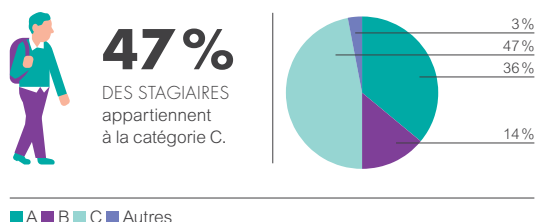
Le plan de formation regroupe les actions de formation retenues par l'établissement en fonction notamment de ses orientations stratégiques, des besoins et aspirations en développement des compétences individuelles et collectives.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la fonction publique hospitalière :

- assure une veille juridique et sectorielle ;
- met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI



En 2015, 47% des stagiaires ayant bénéficié d'une action de formation dans le cadre du 2,1 % – Plan de formation sont des agents de catégorie C, contre 48% en 2014.

RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	ARF (€)*
TYPE 1	1 058	58 291	865 651	407 649
TYPE 2A	28 671	276 768	6 819 790	407 355
TYPE 2B	16 421	215 285	5 424 858	285 654
TYPE 2C	29 923	359 103	9 050 962	576 382
TYPE 3	831	28 687	683 178	252 428
TYPE 4	608	468 809	8 537 899	7 252 493
TYPE 5	64	15 301	372 894	178 141
TYPE 8	22	612	10 681	5 179

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2c et de type 4, soit respectivement 29 % et 27 % du total des charges.

Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008) :

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF : Accords sur recettes futures

RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSE



43%

PÉDAGOGIE



7%

DÉPLACEMENT



50%

TRAITEMENTS

77 598

DÉPARTS EN FORMATION EN 2015

65,7%

DES AGENTS BRETAGNE ONT ACCÉDÉ
À LA FORMATION EN 2015

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Les études promotionnelles sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

LES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

L'ANFH Bretagne a mis en place un guichet unique des études promotionnelles regroupant : FMEP, FORMEP, fonds régional 4 % et CNSA.

Les critères d'études sont identiques quel que soit le fonds concerné (CNSA, FORMEP, FMEP). En fonction des demandes des établissements et au regard du budget disponible, les critères sont susceptibles de faire évoluer le nombre de dossiers financés par établissement et le type d'études promotionnelles.

Critère 1 : Types d'Études promotionnelles (IDE, AS, AMP, auxiliaire de puériculture...)

Critère 2 : Taille des établissements en ETP. Par exemple plafond de 2 dossiers accordés annuellement pour les établissements adhérents de moins de 100 agents en ETP

DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2015	NOMBRE EP 2014	TAUX D'ÉVOLUTION 2015 / 2014
DE INFIRMIER	321	333	-3,6 %
DE AIDE-SOIGNANT	286	330	-13,3 %
DIPL. CADRE DE SANTÉ	104	121	-14 %
DE AIDE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE	59	77	-23,4 %
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	41	43	-4,7 %
DE INFIRMIER BLOC OPÉRATOIRE	35	30	16,7 %
DE MASSEUR KINÉ.	23	1	2 200 %
CAFERUIS	21	18	16,7 %
DE AUXILIAIRE PUÉRICULTURE	17	17	0 %
DIPL. PRÉPARATEUR PHARMA. HOSP.	15	10	50 %
BPJEPS	15	17	-11,8 %
AUTRES	55	56	-1,8 %

En 2015, la délégation compte 992 études promotionnelles en cours de financement contre 1 053 en 2014. Malgré sa diminution par rapport à 2014, le diplôme d'Etat d'infirmier reste le diplôme le plus préparé (32 % de l'ensemble des études promotionnelles), suivi du diplôme d'Etat d'aide-soignant (29 %).

RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2015)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1 % ; 0,6 %	958	374
SUR LE 0,2 %	34	17
TOTAL	992	391

Sur 992 études promotionnelles en cours de financement, 391 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1 % – Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

992

ÉTUDES PROMOTIONNELLES
EN COURS DONT

391

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2015

PARCOURS & COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE

0,2% – CFP/VAE/BC

DÉPARTS EN FORMATION

DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

44,4%

DE DOSSIERS ACCEPTÉS (HORS BC)

181

CFP *

38

VAE *

34

ÉTUDES PROMOTIONNELLES *

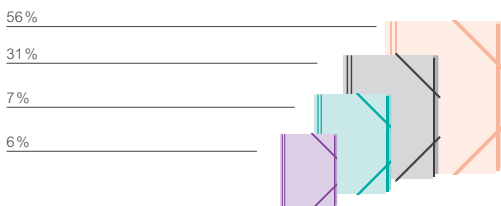
325

BILANS DE COMPÉTENCES *

* Nombre de dossiers en cours

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2015 PAR DISPOSITIF



■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

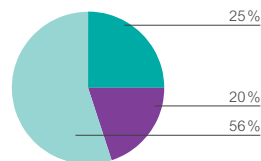
Le CFP (dossier classique) représente 31% des dossiers en cours, et se situe en seconde position après le bilan de compétences qui concentre plus de la moitié des dossiers (56%).

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2015 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

55%

DES DÉPARTS
concernent la catégorie C.



■ A ■ B ■ C ■ Autres

Les dossiers pris en charge dans le cadre du 0,2% – CFP/VAE/BC concernent principalement les agents de catégorie C (55%), suivis des agents de catégorie A (25%).

PARCOURS & COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

DPC MÉDICAL EN 2015

ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le DPC, jusqu'au 31 décembre 2015, est un dispositif associant l'analyse des pratiques professionnelles (APP) et l'acquisition ou le développement de connaissances et de compétences.

Il permet une mutualisation, voire une harmonisation des pratiques quel que soit le statut et favorise le décloisonnement entre les professionnels médicaux et paramédicaux.

Ces formations sont proposées par un « organisme de DPC », enregistré et évalué (favorablement) à cet effet.

Annuel ou pluriannuel le DPC répond à trois critères :

- être conforme à une orientation nationale ou régionale de DPC publiée par le ministère de la Santé ;
- comporter des méthodes et des modalités validées par la Haute autorité de santé (HAS) ;
- être mis en oeuvre par un organisme enregistré par l'Organisme gestionnaire du DPC (OGDPC) et évalué favorablement par la ou les commissions scientifiques concernées.

+2300

DOSSIERS FINANCÉS
AU TITRE DE L'AGRÈMENT
DPC MÉDICAL, DONT :

88%

CONCERNANT LES MÉDECINS

11%

CONCERNANT LES PHARMACIENS

1%

CONCERNANT LES CHIRURGIENS
DENTISTES

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH BRETAGNE

RÉSEAUX, GROUPE DE TRAVAIL, COMMISSIONS

32 participants au séminaire des instances régionales.

8 Accompagnements individualisés des DRH et RFC dans les établissements.

359 participants aux 8 réunions de présentation de l'outil à destination des cadres.

ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES

12 ACTIONS

270 STAGIAIRES

Les 5 premières thématiques

→ Développer ses compétences pour mieux exercer son rôle d'encadrement.

→ Question éthique en EHPAD : une démarche collective.

→ Formateur d'animateur Multi+plus : mieux comprendre sa carrière et son environnement professionnel.

→ Réussir la présentation de son travail.

→ Apprendre à apprendre : savoirs de base au service du projet professionnel.

ACTIONS DE FORMATION COORDONNÉES RÉGIONALES (OU PLAN INTER-ÉTABLISSEMENTS)

14 ACTIONS

248 STAGIAIRES

Les 5 premières thématiques

→ Formation d'adaptation à l'emploi d'adjoint des cadres et de technicien supérieur.

→ L'aide sociale aux résidents en EHPAD.

→ Comportements agressifs en EHPAD : comprendre et mieux gérer.

→ Intimité et sexualité des personnes âgées en EHPAD.

→ Sécuriser le circuit du médicament en EHPAD.

JOURNÉES RÉGIONALES THÉMATIQUES

3 JOURNÉES ONT REGROUPE 686 PARTICIPANTS

→ La journée régionale s'est déroulée le 6 février 2015 au Palais du grand large à Saint-Malo, 205 personnes ont pu échanger sur la génération Y et le service public.

→ La journée Gériatrie a réuni 358 professionnels en gériatrie le 9 avril 2015 au Palais des congrès de Saint-Brieuc. L'intitulé de la journée était « L'animal en institution créateur de liens ».

→ La journée Carrefour Formation sur le thème « Des plans de formation aux plans DPC » pour un public de Directeurs, DRH, Directeurs des soins, responsables de formation et membres de commission de formation a réuni 123 personnes le 2 juin 2015 au Triangle à Rennes.



ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH BRETAGNE

PARTENARIATS

Cartographie : L'ARS, la FHF et l'ANFH se sont engagées en 2015 dans un partenariat en vue de réaliser la cartographie régionale des métiers dans le cadre de la mise en œuvre de la GPMC. Les établissements bretons relevant de la Fonction Publique Hospitalière des secteurs sanitaire, médico-social et social, soit 125 établissements, ont été sollicités pour s'engager dans cette démarche. Le projet a été explicité dans le cadre de 4 réunions d'information sur les différents territoires de santé. Fin décembre, 104 établissements (46 CH, 41 EHPAD et 17 établissements sociaux) ont choisi d'adhérer à ce projet. La restitution des résultats de la cartographie est attendue pour 2016.

→ Développement du partenariat avec le Conseil Régional et l'ARS, fidélisation des Masseurs Kinésithérapeutes dans les hôpitaux publics notamment pour un financement en 2015 avec l'ARS, le Conseil Régional, les institutions de formation de Masseurs Kinésithérapeutes de Bretagne.

→ Poursuite du partenariat avec UNIFAF, prolongement du référencement en commun des organismes dispensant les formations d'ASG pour 2013-2015. Dans le cadre d'actions coordonnées, poursuite du partenariat avec UNIFAF sur 5 formations permettant la formation de 105 personnes (39 ANFH et 66 UNIFAF).

DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

ANFH.FR/BRETAGNE

Le site internet de l'ANFH Bretagne permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation ANFH région. Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents comme par exemple le site DPC,

Pour tous publics : le journal « l'Évènement Formation » tiré à 71 000 exemplaires paraît 3 fois par an et est adressé à tous les agents des établissements adhérents y compris les médecins.

Les thèmes traités en 2015 ont été les suivants :

- La télémédecine (février 2015) ;
- Hôpital, justice et police (juin 2015) ;
- La prise en charge des adolescents (octobre 2015).

Depuis 2010, diffusion d'une lettre électronique « L'Évènement Info » transmise tous les 2 mois pour informer les Directeurs, Directeurs des Affaires Médicales, Référents DPC à la Direction des Affaires Médicales, Directeurs des Ressources Humaines, Responsables formation et Gestionnaires de formation, sur les aspects techniques et pratiques en matière de formation continue.





120

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS À L'ANFH BRETAGNE

ADHÉRENTS

96 % D'ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
AU 2,1 % – PLAN DE FORMATION

SOIT **99,4 %** DES AGENTS DE LA FPH DE LA RÉGION

32 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS AU DPC MÉDICAL

77 598 DÉPARTS
EN FORMATION

181 DOSSIERS CFP EN COURS
DE FINANCEMENT (DOSSIERS CLASSIQUES) *

38 DOSSIERS VAE EN
COURS DE FINANCEMENT *

325 BILANS DE COMPÉTENCES
FINANCÉS *

992 ÉTUDES PROMOTIONNELLES
FINANCÉES **

* Dans le cadre du 0,2 % – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus



65,7 %

TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION DANS LA FPH

DONNÉES FINANCIÈRES

45 953 K €
COLLECTÉS
EN 2015

Répartition

32 308 K € 2,1 %
PLAN DE FORMATION

9 283 K € 0,6 %
FMEP

1 227 K € 0,5 % OU 0,75 %
DPC MÉDICAL

3 094 K € 0,2 %
CFP/VAE/BC

42 K € 4,8 %
ESAT

